



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-04-2026 /

Dossier complet le : 30-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017411/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'implantation de la société ALCOPA AUCTION sur la commune de Janze (35)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALCOPA AUCTION

Raison sociale

ALCOPA AUCTION

N° SIRET

53830906300146

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MARECHAL

Prénom(s)

Jean-Francois

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'implante sur une parcelle de 30 296 m² (ZC 156), située en zone d'activité sur la commune de Janze (35 150), historiquement occupée par une activité d'imprimerie. Le site comprend actuellement un bâtiment d'activité ainsi qu'un parking pour véhicules légers, qui seront intégralement conservés. Le projet ne prévoit aucune démolition ni construction nouvelle. Il repose exclusivement sur la reconfiguration et l'optimisation des espaces extérieurs, aujourd'hui partiellement enherbés. Les aménagements projetés comprennent : - La création, en partie Est, d'environ 5 000 m² de voiries lourdes en enrobé (5 002 m²), destinées à la circulation interne, au chargement et au déchargement des poids-lourds ; - La réalisation, en partie Nord, d'environ 7 000 m² de surface stabilisée en grave compactée (6 986 m²), dédiée au stockage temporaire de matériels. Ces aménagements visent à structurer les flux et les zones d'exploitation, dans un objectif de fonctionnement logistique maîtrisé, sans modification du bâti existant ni artificialisation de nouveaux terrains.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à optimiser l'utilisation d'un site existant en développant une activité structurée de stockage, de préparation et de valorisation de matériels en attente de commercialisation via la vente aux enchères. Le site accueillera principalement : - Le stockage temporaire de matériels, engins et équipements ; - Les opérations de manutention et de circulation interne associées ; - La préparation des matériels en vue de leur présentation. Les matériels stockés présentent des caractéristiques hétérogènes, majoritairement non assimilables à des véhicules, tant par leur gabarit que par leur usage. Environ 60 % des éléments stockés sont non motorisés. Ces équipements non motorisés peuvent prendre les formes suivantes : remorques, bungalow, conteneurs, matériels agricoles, etc. La surface de 6 986 m² ne correspond pas à un usage de stationnement classique, mais à une aire technique de stockage et de préparation, sans vocation d'accueil du public ni stationnement prolongé de véhicules. La fréquence d'événement est de l'ordre d'une vente mensuelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet ne prévoit aucune modification du bâti existant. Le bâtiment d'activité ainsi que le parking pour véhicules légers sont conservés en l'état, sans intervention structurelle ni extension. Les travaux portent exclusivement sur l'aménagement et la reconfiguration des espaces extérieurs, actuellement en partie enherbée, afin d'en optimiser l'usage dans un cadre fonctionnel et organisé. Les travaux consistent principalement en : - La réalisation d'environ 7 000 m² de surface stabilisée en grave compactée (6 986 m²), destinée au stockage temporaire de matériels ; - La réalisation d'environ 5 000 m² de voiries en enrobé (5 002 m²), adaptées à la circulation interne des poids-lourds ainsi qu'aux opérations de chargement et de déchargement. Ces aménagements visent à structurer les flux en interne et les zones d'exploitation du site, dans une logique d'organisation fonctionnelle et de maîtrise des usages. Le projet n'est pas soumis directement à la réglementation IOTA, le terrain du projet étant au sein d'une zone d'activité ayant fait l'objet d'une déclaration IOTA pour la rubrique 2.1.5.0, le projet ne dépassera pas les seuils d'imperméabilisation autorisés par la zone d'activité (à savoir 80 %, le projet sera autour de 63 %).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation du site s'inscrit dans une activité de gestion, de stockage temporaire et de préparation de matériels en vue de leur commercialisation. Elle repose sur une organisation logistique structurée, comprenant principalement : - Le stockage temporaire de matériels, engins et équipements ; - La manutention et la circulation interne associées ; - La préparation des matériels en vue de leur présentation. Des opérations complémentaires, limitées et ponctuelles, pourront être réalisées, notamment le nettoyage d'engins lorsque cela est nécessaire à leur mise en état avant commercialisation. Ces interventions resteront simples et peu fréquentes (de l'ordre d'une dizaine d'engins par mois), constituant principalement un nettoyage à l'eau visant à éliminer les résidus de terre. L'utilisation de produits spécifiques demeurera occasionnelle et encadrée. Le site n'accueillera pas d'activité de nature industrielle. En particulier, il n'est pas prévu : - Des activités de réparation mécanique ; - Du stockage ou de la distribution de carburant ; - Des activités générant des effluents autres que ceux liés au ruissellement des eaux pluviales et aux opérations ponctuelles de nettoyage. L'effectif prévisionnel sur site est estimé entre 20 et 30 personnes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet pourra relever d'une déclaration préalable de travaux, en fonction de la nature exacte des aménagements projetés. Le projet ne prévoit pas de déclaration IOTA ni de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Voirie imperméabilisée supplémentaire (circulation et manoeuvre PL) Surface stabilisée semi-perméable (engravillonnée) pour le stockage temporaire de matériels	(30 296, m ²) (5 002, m ²) (6 986, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Allée des Ecobuts

Lieu-dit :

Localité : 1 Allée des Ecobuts 35150 Janze

Code postal : 35150 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°31'44"O Lat. : 47°58'16"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la commune de Janze, zone classée UA : Zone d'activités

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas au sein d'une zone naturelle d'interet ecologique faunistique et floristique de type I ou II. La ZNIEFF la plus proche est situee a environ 8 km a l'Ouest du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type I, "Etang de Beauvais" (identifiant national : 530009902).
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de montage mais sur la commune de Janze dans le departement d'Ille-et-Vilaine.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas localise dans une zone d'arrete de protection du biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale mais sur la commune de Janze dans le departement d'Ille-et-Vilaine.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle protegee tel qu'indiquee dans l'enonce.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le terrain ne se situe pas dans un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le terrain du projet ne se situe ni sur un site classe Monument Historique, ni dans sa zone tampon ni dans un site remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le terrain du projet ne se situe pas dans une zone humide RAMSAR.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Janze ne dispose pas de PPRT. La commune de Janze est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Seiche et Ise. Cependant, le projet est localisé en dehors du zonage
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI Seiche et Ise a été approuvé le 12 août 2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas un terrain recensé comme étant un site pollué, des sites pollués sont localisés à proximité du site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La parcelle du projet ne se situe pas à l'intérieur d'une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas à l'intérieur d'un des périmètres de protection d'un captage d'eau potable ni à l'intérieur d'une aire d'alimentation de captage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le terrain du projet ne se situe pas à l'intérieur d'un site inscrit au code de l'environnement.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le terrain du projet se situe éloignée d'un site Natura 2000 : Vallée du Canut (FR5312012) à environ 26 km. cf Annexe 6
D'un site classé ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas localisé à proximité d'un site classé. Le plus proche se situe à Bruz (35), soit à environ 17 km du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le site entraînera des prélèvements d'eau, environ 70 à 190 m ³ par année. Ces prélèvements auront lieu dans le réseau d'adduction d'eau potable (AEP), des mesures seront mises en place pour réduire ces prélèvements.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Un équilibre déblai/remblai sera réalisé pour limiter le volume de terre à déplacer.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Un équilibre déblai/remblai sera réalisé pour limiter le volume de terre à déplacer. Le projet nécessitera l'apport de matériaux extérieurs pour la réalisation des voiries (notamment la couche de roulement).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les ressources viendront du sol et du sous-sol, des matériaux inertes pour les couches de fondation et des produits pétroliers pour la couche de roulement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les prelevements dans le reseau AEP seront au maximum de 190 m³ par an. Les eaux usees seront rejetees dans le reseau d'assainissement public vers la station de traitement des eaux usees de Janze qui est correctement dimensionnee. Pour 2024, la capacite nominale est de 12 000 equivalent-habitant (EH) alors que la charge maximale entrante est de 8 826 EH.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain sur lequel le projet s'implante est situe au sein d'une zone d'activite, deja largement artificialisee et dediee a des usages economiques. La zone enherbee presente sur l'emprise du site actuel ne constitue pas un habitat favorable au developpement de la biodiversite, en raison de son caractere fortement anthropise, de l'absence de structures vegetales diversifiees et de la faible fonctionnalite ecologique du secteur.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situe a distance importante de toute zone Natura 2000. En effet, la zone Natura 2000 la plus proche se trouve a plus de 26 km a l'Ouest du site d'implantation. Compte tenue de cette distance significative, de l'absence de corridors ecologiques fonctionnels reliant le site au perimetre Natura 2000 concerne, et de la nature meme des activites projetees, aucun impact, direct ou indirect, n'est attendu sur ce site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne consommera pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La parcelle du projet n'est pas soumise a des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Janze est concernee par un PPRI mais la parcelle du projet n'est pas concernee par des risques naturels importants.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le site va generer une augmentation du trafic journalier, le trafic des poids-lourds sera de 4 unites par jour et pour les vehicules legers il representera environ 15 unites par jour.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet n'emettra que des bruits lies au fonctionnement des moteurs thermiques, correspondant aux déplacements internes des vehicules et engins presents sur le site
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le terrain n'est pas concernée par des nuisances sonores significatives.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet va generer des emissions lumineuses nocturnes pour l'eclairage de securite du parc, ces emissions pourront etre reduite avec la mise en place d'une camera de surveillance nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des nuisances lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'installation projetee engendrera des rejets atmospheriques. Une chaudiere sera presente pour chauffer les bureaux et assurer l'eau chaude sanitaire.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet genere deux types de rejets liquides : - Les eaux pluviales qui sont rejetees dans le reseau EP de la zone d'activite ; - Les eaux usees qui seront rejetees dans le reseau EII (assainissement public)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales rejoindront le milieu naturel. Les eaux usees rejoindront la station de traitement des eaux usees de Janze.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent n'est produit sur site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'installation produira des déchets non dangereux, il s'agira de palettes. Ces déchets seront stockés sous auvent. Les palettes seront valorisées par l'entreprise BURBAN PALETTES.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine, à l'environnement ou au cadre de vie des riverains. Aucune construction de bâti ne sera réalisée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet ne va pas entraîner un changement d'occupation des sols. Le site s'implantera sur un site existant, au sein d'une zone d'activités.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il est constaté qu'aucun projet récent ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ou d'une enquête publique n'est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le projet porté.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet s'inscrit dans une logique de maîtrise de l'imperméabilisation et de réutilisation d'un site déjà anthropisé. Aucune construction nouvelle n'est prévue : le bâtiment existant ainsi que le parking actuel sont intégralement conservés. La zone de stockage sera réalisée en surface engravillonnée afin de limiter l'imperméabilisation des sols en favorisant l'infiltration naturelle des eaux pluviales, contribuant ainsi à réduire l'impact hydrologique du projet. De plus, le site se situe au sein d'une zone d'activités implantée à proximité d'un échangeur routier, dans un secteur déjà marqué par un trafic régulier lié aux activités économiques environnantes. L'implantation du projet sur un foncier déjà urbanisé et desservi permet ainsi de ne pas générer d'artificialisation nouvelle et de limiter les impacts sur les réseaux de mobilité existants.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, dans la mesure où : - Le projet s'inscrit au sein d'une zone d'activité ayant fait l'objet d'une déclaration IOTA ; - Sur un site déjà artificialisé, dont nous venons conserver les aménagements existants ; - Le terrain du projet ne présente pas de fonctionnalité écologique notable et le projet n'entraîne de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ; - Le projet prévoit la création de surface dont le revêtement limitera le ruissellement des eaux pluviales ; - Les nuisances potentielles (bruit, trafic, émissions, etc.) resteront limitées et compatibles avec le fonctionnement actuel de la zone d'activité.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)